

N° 6884³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2016-2017

PROJET DE LOI

portant approbation

1. du Règlement général de l'Union postale universelle adopté au Congrès postal universel de Doha, le 11 octobre 2012;
2. de la Convention postale universelle et de son Protocole Final, adoptés au Congrès postal universel de Doha, le 11 octobre 2012

* * *

SOMMAIRE:

page

Amendements adoptés par la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace

- | | |
|--|---|
| 1) Dépêche du Président de la Chambre des Députés au Président du Conseil d'Etat (3.4.2017)..... | 1 |
| 2) Texte coordonné..... | 3 |

*

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT**

(3.4.2017)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir un amendement au projet de loi sous rubrique, qui a été adopté par les membres de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace (ci-après la „Commission“) en date du 3 avril 2017.

Je joins en annexe, à toutes fins utiles, un texte coordonné du projet de loi sous rubrique reprenant l'amendement proposé (figurant en caractères gras) et les propositions de texte du Conseil d'Etat que la Commission a faites siennes (figurant en caractères soulignés).

*

PROPOSITION D'AMENDEMENT*Amendement concernant l'article unique*

L'article unique est amendé comme suit:

„**Article unique.** – Sont approuvés

- = **1. les amendements du le Règlement général de l'Union Postale Universelle adopté au Congrès Postal Universel de Doha, le 11 octobre 2012;**
- = **2. les amendements à la Convention postale universelle et à son Protocole Final, signés adoptés au Congrès Postal Universel de Doha, le 11 octobre 2012.“**

Commentaire

Dans son avis du 8 décembre 2015, le Conseil d'Etat demande que les actes à approuver soient mentionnés avec précision dans le projet de loi d'approbation. Selon la Haute Corporation, la méthode employée par les auteurs du projet constitue plutôt une description de l'objectif des actes visés au lieu d'une énonciation des actes à approuver par la Chambre des Députés.

Le Conseil d'Etat se demande par ailleurs si tous les documents versés au dossier nécessitent une approbation parlementaire en vertu de l'article 37 de la Constitution. Il demande dès lors aux auteurs du projet de loi sous rubrique de clarifier cette question et de mentionner dans le texte de l'article unique seuls les documents pertinents.

Quant à la forme, le Conseil d'Etat demande d'omettre le trait d'union entre „Article unique.“ et le dispositif de l'article unique.

La proposition d'amendement sous rubrique vise à tenir compte de ces recommandations. Etant donné que le 25e Congrès postal universel a procédé à une refonte du Règlement général de l'Union Postale Universelle, il est proposé de procéder, dans le cadre du projet de loi sous rubrique, à l'approbation du Règlement général intégral, au lieu de l'approbation des amendements audit Règlement, initialement proposée. Le même raisonnement s'applique à la Convention postale universelle, étant donné que les actes finaux du 25e Congrès postal universel de Doha ne reprennent pas d'amendements à ladite Convention, mais un texte coordonné.

Quant à la forme, il est proposé de donner suite à la demande du Conseil d'Etat concernant l'omission du trait d'union entre „Article unique.“ et le dispositif de l'article. Par ailleurs, il est proposé de remplacer les tirets par une énumération suivie d'un point („1.“, „2.“)

Par analogie à l'amendement parlementaire ci-dessus, il est proposé de modifier l'intitulé du présent projet de loi comme suit:

„Projet de loi portant approbation

- = **1. des amendements** du Règlement général de l'Union postale universelle **adopté au Congrès postal universel de Doha, le 11 octobre 2012;**
- = **2. des amendements à de** la Convention postale universelle et **à de** son Protocole Final, **signés adoptés** au Congrès postal universel de Doha, le 11 octobre 2012“

*

Au nom de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace je vous saurais gré de bien vouloir faire aviser par le Conseil d'Etat l'amendement exposé ci-avant.

J'envoie copie de la présente, pour information, au Premier Ministre, Ministre d'Etat, au Ministre des Communications et des Médias, avec prière de transmettre l'amendement aux chambres professionnelles consultées, et au Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Président de la Chambre des Députés,
Mars DI BARTOLOMEO

*

TEXTE COORDONNE

Les propositions du Conseil d'Etat sont soulignées.

L'amendement parlementaire du 3 avril 2017 est marqué en caractères gras et soulignés.

*

PROJET DE LOI

portant approbation

- = 1. ~~des amendements~~ du Règlement général de l'Union postale universelle adopté au Congrès postal universel de Doha, le 11 octobre 2012;
- = 2. ~~des amendements à~~ de la Convention postale universelle et ~~à~~ de son Protocole Final, signés adoptés au Congrès postal universel de Doha, le 11 octobre 2012

Article unique. = Sont approuvés

- = 1. ~~les amendements du~~ le Règlement général de l'Union Postale Universelle adopté au Congrès Postal Universel de Doha, le 11 octobre 2012;
- = 2. ~~les amendements à~~ la Convention postale universelle et ~~à~~ son Protocole Final, signés adoptés au Congrès Postal Universel de Doha, le 11 octobre 2012.

